



SKI DE FOND QUÉBEC

FÉDÉRATION SPORTIVE ET ORGANISME NATIONAL DE LOISIR

Programme de soutien au développement de l'excellence, soutien à l'engagement d'une entraîneure

Ski de fond Québec lance pour une deuxième année consécutive, un projet de perfectionnement sous forme de mentorat formel. Ce programme de soutien vise les entraîneures impliquées à temps partiel ou à temps plein comme entraîneure de ski de fond au Québec. Il vise la formation et la préparation de la relève. Chaque bourse de mentorat est d'une valeur maximale de 12 500 \$ qui doit être utilisée sur une période déterminée lors de l'octroi de la subvention.

Le but du programme

Le but du projet de mentorat est d'établir une dyade entre un.e entraîneur.e mentor.e et une entraîneure mentorée afin de favoriser le développement professionnel de la personne sélectionnée. Il vise à servir de tremplin à l'entraîneure qui bénéficiera du programme. Cette entraîneure devra être certifiée niveau 3 et plus ou être formée compétition développement et plus.

Les objectifs d'apprentissage

Les objectifs d'apprentissage de la mentorée doivent être clairement identifiés et viser l'amélioration des compétences de la personne identifiée. Les compétences en question peuvent être spécifiques au sport, liées aux autres facteurs de la performance (par exemple, la préparation mentale, la nutrition, la physiologie, la récupération, la planification, l'intervention, la gestion) ou transversales (par exemple, la résolution de problèmes, l'analyse critique, la communication, la démarche scientifique, l'innovation).

Caractéristiques de la candidate potentielle

L'entraîneure potentielle doit :

- ✓ Remplir les mêmes critères que ceux du critère #1 de la priorisation de ski de fond Québec;
- ✓ L'entraîneure potentielle doit avoir son niveau d'entraîneur requis, au plus tard le **1^{er} décembre 2020**;
- ✓ Être entraîneure temps plein (1800 heures par année) ou être entraîneure temps partiel (900 heures par année);
- ✓ Fournir une lettre de motivation incluant des objectifs à court, moyen et long terme;
- ✓ Cibler les besoins de mentorat;
- ✓ Cibler un ou une mentor.e;



Critères d'admissibilité des projets de mentorat

- Les projets doivent être déposés par le président du club à Ski de fond Québec, au plus tard le **7 septembre 2020**;
- Les projets seront évalués par un comité identifié par la fédération.

Critères de priorisation des projets

Le profil de la mentorée:

- L'atteinte d'un éventuel poste d'entraîneure en chef;
- Les compétences académiques spécifiques de l'entraînement;
- Le niveau de certification (certifié niveau 3 ou formé niveau compétition développement);
- Un passé sportif en tant qu'athlète ou entraîneure;
- L'engagement et l'implication de l'entraîneure à court, moyen et long terme;
- Son engagement et son implication dans les camps provinciaux et nationaux;
- Autres facteurs que le comité de sélection trouvera pertinent dans le développement d'une entraîneure.

La pertinence des projets en fonction:

Répartition du soutien financier et dépenses admissibles au soutien financier :

- La répartition du soutien financier est prévue ainsi :
 - Un montant maximal de 3 500 \$ pour le soutien à des activités de mentorat;
 - Un montant maximal de 4 000\$ pour le soutien financier pour favoriser une présence aux activités des Équipes du Québec lors de camps d'entraînement et/ou de compétitions.
 - Un montant maximal de 5 000\$ pour le soutien à l'engagement d'une entraîneure;
- Les dépenses admissibles sont :
 - Frais d'honoraires d'un.e spécialiste ou d'un.e consultant.e, frais d'hébergement et de déplacement.
 - Toute dépense devra être approuvée pour figurer sur le bilan financier.

Pour toute information complémentaire, contacter [Maxime Venne](#).

